SA POMONA TERRE AZUR FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES LOT 7- PRODUITS DE LA MER ET D'EAU DOUCE

1 - Commande Publique 1-1 - Marchés Publics

Nous, Frédéric MARCHE, Maire de Cléon,

Vı

- Les ordonnances n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et n° 2018-1074 du 26 novembre 2018, les décrets n° 2016-360 du 25 mars 2016 et n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 remplaçant le code des marchés publics abrogé,
- Le décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique, ainsi que le décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique;
- La délibération en date du 05 mars 2020 approuvant le règlement intérieur, applicable à l'ensemble des acheteurs de la Ville, en vue de veiller au respect du Code des Marchés Publics issu du décret n° 2006-975 du 1er août 2006, telle que défini à l'article 28 du Code ;
- La délibération en date du 06 juin 2021, donnant délégation au Maire, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Constatant que la publicité a été réalisée conformément aux dispositions arrêtées dans la délibération du 05 mars 2020 :

Avis d'Appel à la concurrence mis en ligne le 27 juin 2023;

- o Plateforme MPE 276;
- o BOAMP et JOUE:

Objet du marché: Fourniture de denrées alimentaires:

o Lot 7 - Produits de la mer et d'eau douce ;

Durée de l'accord-cadre: 1 an reconductible 3 fois ;

Analyses des offres: Le représentant du pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer ce marché à la SA POMONA TERRE AZUR, conformément au rapport d'analyse des offres présenté en Commission d'Appel d'Offres le 22 septembre 2023;

Estimation du montant du marché: 10 000,00 € HT;

Montant du marché: 10 967,70 € HT;

DECIDONS

ARTICLE 1er: La proposition de la SA POMONA TERRE AZUR, concernant la fourniture de denrées alimentaires, notamment le lot 7, a été acceptée par le représentant du pouvoir adjudicateur, pour un montant de 10 967,70 € HT.

ARTICLE 2^{ème}: Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de MESNIL-ESNARD/GRAND-QUEVILLY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la décision prise en application de l'article L 2122-22.

Fait à Cléon, le 16 octobre 2023

Par délégation du conseil municipal, Le Maire,

Frédéric MARCHE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél: 02 32 96 25 40 – Fax: 02 35 77 65 64 www.ville-cleon.fr